

Publié le 06/02/2024



**Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue**  
**DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL**  
**Séance du 31 janvier 2024**

L'an deux mille vingt-trois, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 15 janvier 2024 s'est réuni à Arles le 31 janvier 2024 à 09 h 00 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 17 membres sur 23, soit 63 voix sur 92.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs** : Anne CLAUDIUS-PETIT, Martine AMSELEM, Mandy GRAILLON, Catherine BALGUERIE-RAULET, Eva CARDINI, Christelle AILLET, Marie-Christine CONTRERAS, Pierre RAVIOL, François JOURDAN, Bernard ARSAC, Aline CIANFARANI, Jean-Paul GAY

**Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs** : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Corinne CHABAUD par Martine AMSELEM, Patrick de CAROLIS représenté par Pierre RAVIOL, Frédéric GIBERT représenté par Christelle AILLET, Jérôme BERNARD représenté par Jean-Paul GAY

**Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs** : Cyril JUGLARET, Ludovic PERNEY, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, Antoine DE LA ROCHE AYMONT, Emmanuel LESCOT

**Assistaient à la séance** : Christophe FONTFREYDE, Jacques NOU, Didier HONORE, Gaël HEMERY, Sébastien ABONNEAU, Jacques MAILHAN, Sandrine KIRAMARIOS, Estelle ROUQUETTE, Magali GORCE, Muriel CERVILLA, Magali BLANC, Elodie AUJOULAT, Emilie IPSILANTI



Comité syndical du 31 janvier 2024  
Délibération n° CS-2024-009

REÇU EN PREFECTURE

le 02/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-251302295-20240131-CS\_2024\_009

## DÉLIBÉRATION N°CS-2024-009

Objet : création d'un poste permanent

Le Comité Syndical,

**Vu** la loi n°2007-1773 relative au Parc naturel régional de Camargue,

**Vu** les articles L.333-1 et suivants du Code de l'Environnement définissant les Parcs naturels régionaux et leur champ d'application

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le décret n°2011-177 du 15 février 2011 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional de Camargue et adoption de sa Charte,

**Vu** le décret n°2018-49 du 29 janvier 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional de Camargue jusqu'au 15 février 2026,

**Vu** la délibération n°1 du 07 octobre 2022 relative à la modification des statuts,

**Vu** la délibération n°CS-2023-075 relative au nouvel organigramme du Syndicat,

### ➤ Considérant

- Que le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue procède à une réorganisation, initiée par la modification de ses statuts et la mise en place d'une nouvelle gouvernance,
- Qu'un nouvel organigramme a été établi,
- Qu'il apparaît que certaines missions ne sont pas, pour l'heure, remplies, notamment au regard de contraintes budgétaires,
- Qu'un travail d'ajustement des moyens humains et des moyens financiers disponibles conduit à des changements d'affectations des fonctionnaires en activité sur des postes et des missions permanentes,
- Qu'un fonctionnaire affecté à des missions non permanentes doit être affecté à des missions permanentes, et qu'il convient pour ce faire de créer un poste correspondant,
- Que les missions d'agritourisme ne sont pas remplies

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

### ➤ Décide

- De créer un poste permanent de technicien territorial, pour exercer des missions d'agritourisme, par référence à la grille indiciaire de recrutement,
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente

Anne CLAUDIUS-PETIT



Comité syndical du 31 janvier 2024  
Délibération n° CS-2024-009

REÇU EN PRÉFECTURE

le 02/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-251302295-20240131-CS\_2024\_009